

## **Bourse de soutien à la persévérance pour les étudiant.es autochtones de l'Université Laval**

**Montant :** 3 bourses de 1 000\$

**Date limite :** ~~26 octobre 2021~~ [PROLONGATION – 3 novembre 2021]

### **Description**

La bourse de soutien à la persévérance du CIÉRA – Université Laval est offerte à des étudiant.es autochtones de l'Université Laval de tous les cycles universitaires confondus. Elle vise à encourager la persévérance scolaire tout en favorisant l'appartenance à sa communauté ou à sa nation d'origine.

### **Critères d'admissibilité**

- Être un étudiant.e autochtone inscrit à temps complet ou temps partiel\* dans un programme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) à l'Université Laval
- Au moment de la demande, l'étudiant.e doit avoir complété au minimum 30 crédits de son programme universitaire
- Être membre d'un peuple autochtone au Canada

*Les candidat.es qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.*

### **Critères de sélection**

- L'étudiant.e a démontré de la persévérance tout au long de son cheminement académique
- Importance de l'appartenance de l'étudiant.e envers sa communauté ou sa nation d'origine
- Originalité et qualité du dossier présenté

*Le comité d'évaluation donnera une priorité aux étudiant.es n'ayant pas obtenu d'autres bourses du CIÉRA.*

---

\* Pour être admissible, l'étudiant.e doit être inscrit.e à au moins trois cours de trois crédits chacun.

## **Dossier de candidature**

- Une lettre de présentation d'un maximum de 2 pages. Cette lettre devrait comprendre un résumé du parcours académique du candidat.e démontrant sa persévérance et son lien d'appartenance avec sa communauté ou sa nation d'origine
- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé
- La signature du formulaire par la direction de recherche du candidat.e (le cas échéant)
- Une photocopie de la carte de statut ou une lettre de recommandation d'un membre de la communauté attestant des liens du candidat avec sa communauté
- Les relevés de notes correspondants à tous les trimestres universitaires complétés (il n'est pas nécessaire de fournir les relevés de notes officiels)
- Le curriculum vitae

## **Transfert des connaissances**

Au plus tard un an après la réception de leur bourse, les étudiant.es financé.es seront appelé.es à faire une présentation sur le sujet de leur choix dans le cadre des Midis du CIÉRA, du Colloque annuel du CIÉRA ou de toute autre activité organisée par le centre.

## **Cumul**

Le cumul est autorisé avec toute autre bourse, dans la mesure où la réglementation le permet.

## **Dépôt des demandes**

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA – Université Laval (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le ~~26 octobre 2021~~ [PROLONGATION – 3 novembre 2021].

## **Annonce des résultats et versement de la bourse**

Les candidat.es recevront une réponse à leur demande avant la fin de l'année universitaire 2021. Les étudiant.es bénéficiaires recevront leur bourse en un versement, prévu avant février 2022.